



CTM du 28 octobre 2013

Déclaration Liminaire

**« Qui veut changer trouvera toujours
une bonne raison pour changer »**

(André Maurois)

Le CTM du 22 octobre dernier n'ayant pas pu se tenir, cette instance est donc convoquée ce jour, avec le même ordre du jour, pour avis sur le projet d'instruction « Pour un Ministère fort », destiné aux services, déconcentrés et centraux,

Il va donc être engagé un processus destiné à restructurer l'action de ce ministère, portant deux grandes missions indissociables et complémentaires : le développement de l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels d'une part, la qualité du travail dans toutes ses dimensions –y compris de santé et sécurité- d'autre part.

La démarche, privilégiée par le ministre et son cabinet, est celle du dialogue social à tous les niveaux, de l'entreprise à l'interprofessionnel, qui doit être respecté et développé encore davantage.

L'**UNSA ITEFA** a donc suivi avec intérêt et pragmatisme et participé à cette démarche « novatrice » permettant logiquement à chacun de s'exprimer et de faire comprendre sa vision de l'avenir.

Adossé aussi aux rôles respectifs de l'État et des Régions, ce projet a permis de dégager des lignes directrices : il s'agit maintenant de concrétiser par une instruction cette « feuille de route », de dégager les axes forts et de concilier les énergies dans ce but.

Entre les 2 CTM, celui du 19 septembre et du 22 octobre, nous avons été destinataires d'un document complémentaire, sensé éclaircir le débat et les éventuels amendements concernant notamment **le positionnement du pôle 3^E, le rôle des différents acteurs, préfets, DIRECCTE/DIECCTE, DAC et leur mise en réseau stratégique, la place et les métiers des corps autres que ceux de l'inspection du travail (60% des effectifs « travail » sont de la filière administrative) pour passer à une traduction sur le terrain et pour obtenir l'adhésion des personnels et de leurs représentants.**

Octobre 2013

Si l'**UNSA ITEFA** a donné acte, à plusieurs reprises, de l'écoute du Ministre et celle de son cabinet pour construire ce projet, respectant le rôle régalien des services tant en matière d'inspection du travail que d'emploi et de formation professionnelle, elle répète et répètera qu'un ministère fort est un ministère, qui a de vraies valeurs et qui dispose de moyens humains et financiers en rapport avec ses missions : **or, dans le projet d'instruction et dans les éléments apportés ultérieurement, notre fédération n'a pas trouvé les réponses finalisées sur certaines questions importantes posées précédemment, à savoir :**

- **La pérennité du programme 155 et sa sanctuarisation**, notamment par une convention : ce qui pose cruellement la question de l'identité ministérielle d'appartenance au ministère du Travail, symbole fort d'une vraie gouvernance sociale
- **Le manque d'éléments suffisants pour suivre et piloter la gouvernance des politiques de l'emploi** (toujours en discussion)
- **Le flou concernant l'évolution des effectifs et des moyens sur un terme moyen** : sans précision de stratégie définie ni d'accompagnement précis
- **Le plan de transformation d'emplois (PTE) prenant en compte tous les CT sur la mandature** en ne laissant pas « au bord du chemin » les CT, qui n'auraient pas le profil « contrôle des entreprises »

Ce rappel de cette forte revendication, non négociable, trouve sa légitimité, dès à présent, au regard des lauréats reçus à l'EPIT : **83% des 130 lauréats**, sont issus du **pôle T**.

- **L'absence de précision sur la gestion prévisionnelle des catégories C** avec une vraie reconnaissance de leur métier et une revalorisation ferme de leur carrière : **il en est de même pour les SA et les attachés**, qui ont non seulement leur place au Travail mais permettent d'élargir vers la dimension économique, alter ego au contrôle et au conseil des entreprises.
- **L'image dégradée et altérée de la fusion des directions d'AC du SG** : informations parcimonieuses et « calibrées » à notre égard, déménagements à la hussarde pour certains, collectifs en vrac pour d'autres, nominations souvent peu transparentes et laissant un goût amer à certains, qui ont préféré « quitté le navire ».

L'ensemble ne laisse guère augurer un climat serein et confiant, sauf reprise d'un véritable dialogue social, dont **certains** **auraient bien besoin d'une notice explicative !**

En outre, depuis le 22 octobre, les OS représentatives ont été informées du premier avis du Conseil national de l'inspection du travail (CNIT) sur ledit projet « pour un Ministère plus fort »



Sur les 3 points de vigilance formulés par ce Conseil, sans occulter ses remarques ultérieures, « *qu'il pourrait être conduit à faire, suite aux consultations qu'il se propose d'organiser sur ce sujet et des avis qu'il sera amené à prendre sur les textes d'application lorsqu'ils lui seront soumis* », l'**UNSA ITEFA** observe que cet avis n'est certes pas un blanc seing absolu pour M. Sapin mais qu'il le conforte dans ses choix et la méthode employée.

La réaffirmation que chaque pays choisit le modèle d'organisation et de fonctionnement de son système d'inspection du travail dans le respect des conventions de l'OIT donne aux pouvoirs politiques, au ministre du travail, toute latitude pour son projet, qui prend en compte le caractère généraliste du système français.

L'UNSA ITEFA précise d'ailleurs que les points de vigilance du CNIT reprennent majoritairement nos incises et nos incertitudes, énoncées dans les déclarations faites aux différents CTM et aux réunions avec le cabinet et la DGT, et plus particulièrement sur les modifications législatives et réglementaires qui vont devoir être prises.

Ainsi, le respect des missions de l'inspection du travail et les garanties nécessaires à l'exercice de ce pouvoir régalien avaient été abordés fermement et sans équivoque dans plusieurs entrevues.

A cette occasion, sur le renforcement des sanctions administratives, si nous sommes favorables à ces dispositions, il avait bien précisé qu'il fallait que les relations inspecteur, Directe et Procureur de la République soient bien «encadrées» et qu'il n'y ait aucune ambiguïté.

Sur le responsable de l'Unité de Contrôle et son rôle dans l'organisation, dans le respect de la compétence de l'inspecteur du travail, la demande formulée par le CNIT visant à définir précisément le mode d'intervention du RUC et la mise en place d'une procédure d'arbitrage en cas de « litiges » ne semble pas exorbitante.

D'ailleurs, dans le même esprit, sur l'unité de contrôle régional (travail illégal), nous avons réaffirmé que nous étions contre le principe d'intervention invasive mais que nous n'étions pas opposés à une équipe d'appui à la demande expresse de l'inspecteur du travail territorialement compétent.

Enfin, il en va de même sur les modalités d'intervention du Groupe National d'Appui et de Contrôle et leur articulation entre les Unités de contrôle et les inspecteurs du travail.

Octobre 2013



Pour toutes ces raisons et questionnements, déjà maintes fois posées, l'UNSA ITEFA maintient qu'un changement doit être engagé pour que le Ministère du Travail vive avec la plénitude de son territoire de compétences et qu'il reste au sens régalien un symbole fort, ainsi que l'ont voulu ses créateurs.

Toutefois, n'ayant obtenu clairement aucune réponse nette à nos questions précitées, la dilution risquée du programme 155 dans le 124 dans la réorganisation brutale de l'AC non concertée et le risque de voir disparaître notre identité ministérielle avec un retour implacable aux années 1980, une application de la MAP déguisée sans réelle contre partie.

Pour toutes ces raisons notre fédération s'abstiendra sur le projet d'instruction aux services.

*En rappelant que « le tact dans l'audace,
c'est de savoir jusqu'où on peut aller trop loin »
(Jean Cocteau)*

Je vous remercie de votre attention.

